



Question au sujet d'un abandon de famille

Par **laurette83**, le **18/03/2008** à **17:23**

bonjour,

j'ai une fille de 12 ans reconnue par son père, celui-ci n'a jamais fait face à ses obligations vis-à-vis d'elle et depuis plus de 5 ans a disparu ... Il n'a aucune adresse connue et ne paie aucune pension alimentaire. Alors voilà ma question, que puis-je faire pour faire valoir cet abandon de famille et qu'il ne puisse pas réapparaître pour profiter d'un avantage financier lors de mon décès. Ma fille a plusieurs comptes à son nom pour plus tard et je ne voudrais pas qu'il arrive à en profiter car il a toujours l'autorité parentale. J'ai une autre fille majeure de 19 ans, puis-je alors faire un acte officiel pour que ces affaires soient gérées par elle en cas d'impossibilité de ma part pour "x raisons" ?

Je vous remercie de me répondre et vous souhaite une bonne journée